

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.57 Vœu relatif à la réalisation du tronçon Porte Dauphine – Pont de Garigliano
et au bouclage de la ligne T3 en mode tramway

Le Conseil de Paris,

Considérant les différentes étapes de création de la ligne de tramway T3:

- Initiative du projet et première délibérations en 2001 ;
- Mise en service de la branche Sud (T3a) entre le Pont du Garigliano et la Porte d'Ivry en 2006 ;
- Mise en service du tronçon Porté d'Ivry - Porte de Vincennes de la branche T3a et de la branche T3b entre Porte de Vincennes et Porte de la Chapelle en décembre 2012 ;
- Prolongation jusqu'à la Porte d'Asnières en novembre 2018 ;

Considérant le prolongement à venir de la ligne T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine est inscrit dans le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), adopté par le Conseil Régional du 18 octobre 2013 (mise en service prévue pour 2023) ;

Considérant qu'au regard du SDRIF, l'objectif à terme est le bouclage de la ligne T3;

Considérant que cette volonté s'explique notamment par le rôle de rocade et de maillage du réseau structurant francilien de cette ligne ;

Considérant qu'à cet objectif logistique, est notamment ajouté un objectif en matière d'augmentation du nombre de voyageurs quotidien de 30% sous 5 ans (300 000 aujourd'hui, 390 000 projetés pour le début 2024) ;

Considérant qu'il s'agit également d'une question d'égalité d'accès aux transports en commun ;

Considérant qu'il s'agit aussi de renforcer l'offre de transports au sein de la Métropole du Grand Paris ;

- Vu le vœu de l'exécutif relatif au bouclage du tramway T3 voté lors du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 en réponse à un vœu du groupe Démocrates et Progressistes ;

Considérant que ce dit vœu avait prévu la formalisation d'une convention de financements relative au bouclage du T3 et le lancement des études nécessaires à l'élaboration d'un Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) et de la concertation sur ce projet ;

- Vu les observations du Commissaire enquêteur dans le cadre du prolongement jusqu'à la Porte Dauphine remises aux Préfectures de la Région Ile-de-France, et de Paris le 5 décembre 2018 ;

Considérant qu'il recommande ainsi :

- la mise à la disposition du public d'une information sur les conditions de bouclage jusqu'au Pont de Garigliano ;
- l'inscription au budget de la Ville et d'IDF Mobilités des aménagements en faveur de la circulation des bus et du confort des usagers entre la Porte Dauphine et le Pont du Garigliano ;
- et que la réalisation du bouclage soit engagée simultanément à / dans la continuité du projet d'extension du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ;

Sur proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme sa volonté de voir réaliser un tronçon de la ligne T3 entre la Porte Dauphine et le Pont de Garigliano, afin d'achever le bouclage de ladite ligne ;
- Que la Ville de Paris s'engage en conséquence à continuer à porter le projet de bouclage de la ligne T3 auprès des acteurs institutionnels concernés (Ile-de-France Mobilités, Région Ile-de-France, État), afin que le dernier tronçon puisse être réalisé simultanément à / dans la continuité du projet d'extension Porte d'Asnières - Porte Dauphine, comme le recommande le commissaire enquêteur ;
- Que la Ville de Paris plaide notamment auprès de la Région Ile-de-France pour l'inscription dans les meilleurs délais des études préalables au bouclage de la ligne T3 dans un cadre de planification financier pluriannuel ;
- Que toutes les mesures conservatoires nécessaires à la réalisation du bouclage de la ligne T3 dans les meilleurs délais et conditions soient prises par la Ville de Paris ;
- Que la Ville de Paris communique, dès que possible et dans les meilleurs délais, aux élus du Conseil de Paris et des arrondissements concernés les conditions de mise en œuvre du bouclage du T3 et les hypothèses de tracé du futur tronçon Porte Dauphine – Pont de Garigliano.